

## Etincelles - A.M.A.S. en quelques points :

- ♦ L'Association contre la Maltraitance, les Abus et violences Sexuels aux enfants est une association loi 1901 à but non lucratif.
- ♦ Elle a pour but de :
  - ⇒ Participer par tout moyen approprié à la prévention et la lutte contre les mauvais traitements à enfant et leurs conséquences à court , moyen et long terme; qu'il s'agisse de maltraitance physique, psychologique ou prioritairement d'abus et violences sexuels .
  - ⇒ Participer à la recherche de toute forme d'aide adaptée aux mineurs de 18 ans victimes de mauvais traitements , abus et violences sexuels et éventuellement leurs proches.

(extrait des statuts)

- ♦ Créée début 2008, elle fonctionne grâce à une petite équipe de bénévoles qui ne demande qu'à être étoffée.
- ♦ Elle fera appel pour réaliser ses programmes à des professionnels expérimentés.
- ♦ Elle reçoit l'aide ou le soutien de l'Etat et de collectivités territoriales.



**ETINCELLES - A.M.A.S.**

[etincelles19@orange.fr](mailto:etincelles19@orange.fr)

**ETINCELLES - A.M.A.S.**

**Association contre la Maltraitance,  
les Abus et violences Sexuels aux  
enfants**

Déclarée à la Préfecture de la Corrèze le 31 janvier 2008

Reconnue comme organisme d'intérêt général  
par la Direction des services fiscaux le 3 mars 2008

n° SIRET : 502 917 164 000 19



Illustration : Jérôme Dignac

**Siège social : Courbiat—19150 PANDRIGNES**

Contact : [etincelles19@orange.fr](mailto:etincelles19@orange.fr)

## Actions et projets de l'association

### INFORMATION DU GRAND PUBLIC ET COMMUNICATION

Cet axe de développement fait appel à l'intervention de spécialistes reconnus et s'adresse tant aux professionnels qu'au grand public.

#### CONFERENCES REALISEES :

**TULLE, 3 octobre 2008** : Anne-Claude AMBROISE-RENDU, Maître de conférences à l'Université de PARIS 10 : Enfant violée, sujet tabou.

**BRIVE, 30 septembre 2009** : Walter ALBARDIER, Psychiatre : approche psychopathologique et prise en charge des agresseurs sexuels.

**TULLE, 27 mai 2010** : Pierre LASSUS, psychothérapeute : conséquences à court et long terme des violences et abus sexuels sur les enfants et adolescents victimes.

**USSEL, 15 janvier 2011** : Jean-Pierre ROSENCZVEIG, Magistrat : Droits des enfants, devoirs des adultes.

**BRIVE, 27 septembre 2013** : Dorothee Dussy, Anthropologue : L'inceste en France

**TULLE, 20 février 2015** : Pierre Verdrager, sociologue : L'enfant interdit

**BRIVE, 4 juin 2015** : Laurie Boussaguet, Professeure en Sciences Politiques : Les politiques et la pédophilie en Europe.

Depuis 2011, les DVD des conférences sont mis à disposition du public notamment dans les médiathèques, ou empruntables auprès de l'association.

### BASE DOCUMENTAIRE

A usage interne ou destinée au prêt pour des relais professionnels ou associatifs : Cette base documentaire compte déjà une trentaine de références : ouvrages spécialisés, fascicules ou brochures diverses, et quelques documents audio-visuels, elle est destinée à être progressivement étendue grâce à une veille informative durable.

### PREVENTION DES ABUS SEXUELS ENVERS LES ENFANTS

Sans méconnaître ni minimiser les effets d'actions de prévention (parfois qualifiées d'autoprotection ou auto-défense) conduites à destination des enfants et adolescents, souvent dans le cadre scolaire, l'association **Etincelles** a adopté le parti-pris de proposer des actions de prévention conduites par des professionnels et s'adressant aux adultes, parents ou non.

Ainsi, l'association propose des **soirées « ciné-débat »** comportant la présentation d'une œuvre cinématographique suivie d'un débat animé par un psychologue.

L'objectif de ce programme est de permettre à l'adulte de mieux protéger les enfants dont il a la charge ou avec lesquels il est en relation grâce à une meilleure connaissance et une meilleure analyse des situations d'abus sexuels d'enfants et leurs conséquences sur les victimes.

### ACTIONS A PLUS LONG TERME

#### ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES ET LEURS FAMILLES (OU ANCIENNES VICTIMES)

Des besoins existent dans le domaine de l'aide à l'entourage familial de la victime et davantage encore pour des adultes anciennes victimes qui, victimes pendant leur enfance, ne dévoilent un abus sexuel que bien plus tard à l'âge adulte.

## Pour adhérer à l'Association ETINCELLES

Partie détachable à renseigner et à envoyer à l'adresse ci-dessous

Nom—Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal—Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Souhaite adhérer à Etincelles A.M.A.S. et joint un chèque de **10€** (1) (2)

Souhaite faire un don à l'association, déductible des impôts, et joint un chèque du montant correspondant (au don seul ou au don + adhésion) (3)

Montant du don : \_\_\_\_\_ €

Souhaite obtenir plus d'informations sur l'association et ses activités

Cochez la ou les cases correspondantes

#### Commentaires :

- (1) : L'association Etincelles vous adressera en retour une carte d'adhérent et un exemplaire de ses statuts. Elle vous informera en priorité de ses activités.
- (2) : les personnes morales de droit privé ou de droit public peuvent aussi être membres de l'association.
- (3) : L'association est reconnue par les Services fiscaux comme **organisme d'intérêt général**. Les particuliers faisant un don à l'association recevront un reçu leur permettant d'obtenir une **réduction d'impôts sur le revenu de 66 % du montant du don**.

**ETINCELLES - A.M.A.S.**

Courbiat- 19150 PANDRIGNES